

Comité de pilotage #Luberon2039

Révision de la charte du Parc
Mardi 1^{er} décembre 2020
En visioconférence



Partie 1

Aspects réglementaires



Le classement en parc naturel régional

- La qualité, la fragilité et l'identité du territoire.
- La pertinence et la cohérence de ses limites.
- La qualité du projet de la charte.
- L'engagement des collectivités territoriales et les EPCI.
- La capacité du syndicat mixte à conduire le projet de façon cohérente.



Les missions d'un parc naturel régional

1. Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel
2. Contribuer à l'aménagement du territoire
3. Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
4. Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
5. Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.





La charte du Parc

2009-2024

La charte comprend :

1 diagnostic, 1 rapport,
1 plan et des annexes.

Elle s'organise autour de :

Axes stratégiques

Ambitions pour le territoire

Orientations

Défis à relever

Mesures

Objectifs à atteindre

Actions

Partenaires



*Durée :
15 ans !*



www.parcduluberon.fr

Une charte un contrat pour un projet

MISSION B DEVELOPPER ET MENER LE TERRITOIRE

ORIENTATION B.1- REUSSIR UN AMENAGEMENT FIN ET COHERENT DE L'ENSEMBLE TERRITOIRE

Objectif B.1.1 **Maîtriser la pression foncière et les conflits d'usages** (Objectifs B.1, II.2 et IV.1 de la Stratégie de Séville)

Depuis l'origine du Parc, le rapport de la Charte définissant les vocations préférentielles des différentes parties du territoire, les mesures et les dispositions propres à orienter les choix de gestion et d'aménagement, et son plan délimitant la Zone de Nature et de Silence ont exprimé une véritable politique foncière à l'échelle du territoire.

La révision de la Charte en 1997 a été l'occasion d'affiner et rôle à la lumière de la loi Paysage du 3 janvier 1993.

En 2007, comme le territoire régional, celui du Parc est, confronté à des difficultés croissantes en matière d'habitat, de logement, d'installation de nouvelles activités, liés à sa forte attractivité, à la considérable disparité des revenus et à l'insuffisance d'anticipation en la matière, rejoignant en cela le diagnostic du S.R.A.D.T relatif aux conflits d'usages et à la pression foncière. Bien que cette évolution soit le résultat de tendances lourdes régionales, voire nationales, le Parc précise les mesures et dispositions de sa Charte, permettant aux collectivités qui le constituent de l'utiliser comme un cadre de référence pour mieux maîtriser les évolutions à venir.

- ➔ Au travers de nombreux objectifs et actions de la présente Charte, le Parc met en œuvre une recherche permanente d'action foncière pour permettre aux communes adhérentes de :
 - Lutter contre la spéculation foncière
 - En ayant un éclairage permanent du fonctionnement et de l'évolution du marché foncier.
 - En réalisant les réserves foncières nécessaires pour réaliser des réserves foncières leur permettant d'intervenir sur l'organisation, le rythme et les modalités de l'urbanisation en préservant la vocation agricole des sols.
 - En mettant en place les procédures d'anticipations nécessaires quant à l'occupation des sols (ZAD, ZAC, etc.)
 - Réduire l'inadéquation de l'offre et de la demande immobilière accompagnées d'importants besoins en terme d'équipements publics
 - Réussir le renouvellement urbain des parties agglomérées dans le respect de la qualité patrimoniale et de la création architecturale.
 - Protéger les espaces agricoles, notamment dans le périmètre des villes.

Ces milieux, s'ils ne sont pas interrompus artificiellement, constituent de véritables couloirs écologiques entre les différents territoires traversés d'amont en aval.

Souvent intermittents, ces cours d'eau sont d'autant plus sensibles à toute atteinte que leurs capacités de dilution sont limitées.

Ces caractéristiques extrêmes, qui font leur fragilité, font aussi leur originalité et leur richesse.

Ces écosystèmes aquatiques, rivulaires, et la végétation arborescente occupant les berges de ces cours d'eau abritent une faune et une flore originales dont bon nombre d'espèces protégées.

Les ripisylves jouent un rôle essentiel dans la fixation des berges contre l'érosion et dans l'abaissement de la vitesse d'écoulement par leur rugosité. La fonction d'autoépuration des rivières réalisée par la ripisylve complète le caractère fonctionnel de cet écosystème.

La mise en valeur et la restauration de ces biotopes passent par la reconstitution d'un cordon rivulaire le plus continu possible qui, s'il ne se fait pas naturellement par recul des cultures en bord de cours d'eau, devra être incité auprès des propriétaires volontaires et des gestionnaires.

➔ Le Parc continue la mise en place de cette recherche de continuité en relation avec les propriétaires et les communes et leurs groupements.

➔ Les communes adhérentes au Parc s'engagent à prendre en compte les milieux ainsi identifiés dans leurs documents d'urbanisme ; la valeur biologique de certains tronçons de cours d'eau justifiant la prise de mesures de gestion et de protection particulières visant à la restauration ou au maintien de sites ou d'espèces remarquables : protection de biotopes ou Réserves Naturelles Régionales.

➔ Sur tous les milieux aquatiques et sur tous les ouvrages, le Parc continue à développer une politique d'acquisition de connaissances : acquisition de données, réseaux de mesure, études d'impact, de suivi, etc.

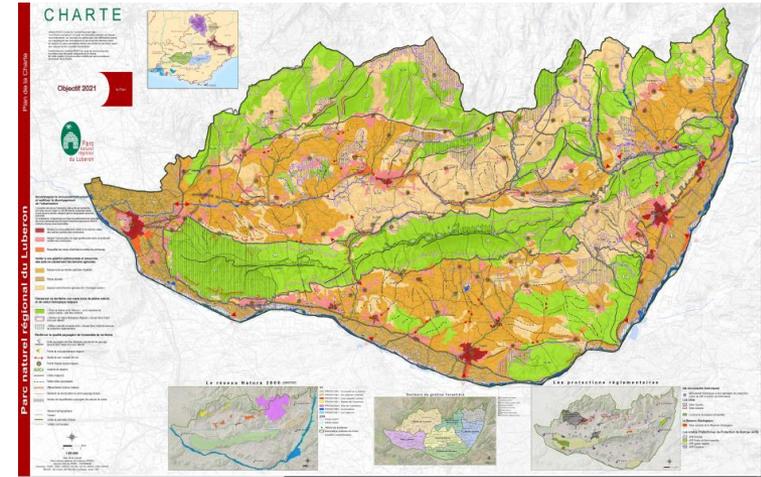
P

Ont été identifiés comme milieux exceptionnels les cours d'eau principaux du territoire (le Calavon G2, l'Encreme, le Largue G3, la Laye G4, le Lauzon G5 et l'Aiguebrun G6), ainsi que des cours d'eau de moindre importance présentant un patrimoine naturel particulièrement riche (par exemple affluents de rive droite du Largue sur les communes d'Aubenais et Saint-Michel l'Observatoire et Revest des Brousses). D'autres rivières comme les affluents de la Durance en Pays d'Aigues nécessitent des études complémentaires.

La meilleure connaissance du fonctionnement des écosystèmes aquatiques est une priorité afin de pouvoir définir les débits biologiques minimum nécessaires et les mesures de soutien des étiages.

G1 La Durance

L'aménagement hydroélectrique de cette rivière a profondément modifié son régime et le fonctionnement des écosystèmes qui en dépendent. La Durance a su s'adapter et constitue toujours aujourd'hui une zone d'un intérêt considérable sur le plan écologique.



Une révision de charte

Une procédure en étapes



Les grandes phases : (demande de prorogation de la durée des chartes au regard du contexte sanitaire exceptionnel)

2020 : Phase préparation - études préalables à l'identification d'enjeux prioritaires

2021 : Phase d'élaboration du projet (charte et plan)

2022 : Avis intermédiaires (instances nationales)

2023 : Enquête publique suivie de l'adhésion des collectivités

2024 : Décret de classement



Partie 2

Les étapes de la révision et les outils d'aide à la décision 2020-2021





Les étapes de révision

Lancement et éléments de cadrage

Où en est-on ?

Octobre 2019 : Lancement de la démarche de révision

- ⇒ Modalités de gouvernance et d'association
- ⇒ Analyse du périmètre d'étude
- ⇒ Opportunité du projet de révision

Décembre 2019 : Délibération motivée par le Conseil régional

Juillet 2020 : Avis motivé par le Préfet de Région

- ⇒ favorable avec des réserves
- ⇒ note d'enjeux



Les étapes de la révision

Année 2020 : Phase de préparation

Comprendre l'évolution et les enjeux du territoire

Votre rôle à l'issue de cette phase (février 2021) :

- ☑ valider les enjeux prioritaires
- ☑ définir les ambitions (axes) et les défis à relever (orientations)

- Diagnostic
- Evaluation
- Analyse des effets

Le + Parc : Analyse en interne et en concertation avec les acteurs locaux



Les outils d'aide à la décision

Comprendre l'évolution et les enjeux

Plateforme de contribution participative

Accompagnement technique

Ateliers en visio

Rencontres pour les habitants



Les étapes de la révision

Année 2021 : Phase d'élaboration

Définir le projet de territoire

Votre rôle à l'issue de cette phase (juin 2021) :

- Valider les mesures prioritaires

Le + Parc : La création d'un Conseil territorial





Les outils d'aide à la décision

Définir le projet de territoire

Plateforme de contribution participative

Conseil territorial

Accompagnement technique

Forum mixte

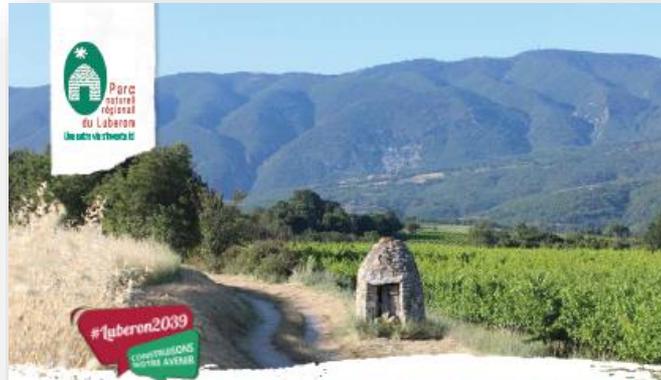


ENSEMBLE
IMAGINONS
LE PARC DE DEMAIN
#Luberon2039

Les supports d'information



Qu'est-ce qu'une charte de Parc naturel régional ?



SPECIAL RÉVISION DE LA CHARTE du Parc naturel régional du Luberon

#Luberon2039

À quoi ressemblera notre territoire dans 15 ans ?
Le climat aura-t-il changé ?
Comment habiterons-nous les villes et les villages ?
Comment nous déplacerons-nous ?
Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ?
Où iront-ils travailler ?

Le 13 décembre 2019, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon. D'ici 2024, le Parc du Luberon va ainsi redéfinir et proposer un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039, qui prendra en compte les évolutions environnementales, sociales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur nos paysages et notre cadre de vie.

Cette démarche se déroulera en 2 phases. D'abord, il s'agira de réaliser un diagnostic de territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2009/2024. La seconde phase sera consacrée à l'écriture du projet sur la base des enjeux que nous aurons collectivement définis pour les 15 prochaines années.



www.parcduluberon.fr



Parc naturel régional du Luberon

UN TERRITOIRE EN ACTION · UN ESPACE D'EXCEPTION · UN QUOTIDIEN À PRÉSERVER · UNE TERRE DE RENCONTRE · Réseau

La révision de la charte du Parc

La révision de la charte du Parc vise à construire un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039, qui prendra en compte les évolutions environnementales, sociales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur nos paysages et notre cadre de vie.

Les étapes de la concertation

- 1 Recueil des contributions en ligne (Novembre 2020 - Janvier 2021)
- 2 Attribution des contributions et institution du Comité territorial (Printemps 2021)
- 3 Rencontres pour les habitants (Été 2021)
- 4 Élaboration du projet de la charte (2^e semestre 2021)



www.parcduluberon.fr

Partie 3

Zoom sur

la plateforme de contribution participative



ENSEMBLE
IMAGINONS
LE PARC DE DEMAIN
#Luberon2039

Zoom sur la plateforme de contribution


Parc naturel régional du Luberon

UN TERRITOIRE EN ACTION
UN ESPACE D'EXCEPTION
UN QUOTIDIEN À PRÉSERVER
UNE TERRE DE RENCONTRE

INSCRIPTION
CONNEXION



Économie, agriculture et tourisme

7 contributions

0 participant

Consultation en cours

Je contribue



Éducation et sensibilisation

4 contributions

0 participant

Consultation en cours

Je contribue



Patrimoines culturels et paysages

1 contribution

0 participant

Consultation en cours

Je contribue



Aménagement et urbanisme

1 contribution

0 participant

Consultation en cours

Je contribue



Transition énergétique et cadre de





Divers

1 contribution





Zoom sur la plateforme de contribution

Parc naturel régional du Luberon

UN TERRITOIRE EN ACTION UN ESPACE D'EXCEPTION UN QUOTIDIEN À PRÉSERVER UNE TERRE DE RENCONTRE Rechercher...

Biodiversité, eau, forêt, géologie

Préserver et restaurer les écosystèmes, gérer durablement l'eau et les forêts, et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité sont des objectifs majeurs. Le territoire Luberon - Lure possède un patrimoine naturel exceptionnel reconnu à travers de nombreux sites protégés (Natura 2000, réserves naturelles, espaces naturels sensibles...), mais également à travers ses reconnaissances internationales telles que la Réserve de biosphère et le Géoparc. Les ressources naturelles (air, eau, forêts, sols...) sont nécessaires au besoins des êtres humains, des animaux et des végétaux. Elles deviennent également de véritables ressources économiques pour le territoire.

Comment limiter le processus d'érosion de la biodiversité ?
 Comment faire face aux problématiques à venir liées l'eau, à la forêt ?
 Comment protéger et valoriser les ressources naturelles ?

Pour mieux comprendre l'évolution de notre territoire :

- ↓ Télécharger la fiche « Le patrimoine géologique, témoin de l'évolution du territoire »
- ↓ Télécharger la fiche « Un patrimoine naturel qui mérite toute notre attention »
- ↓ Télécharger la fiche « Une eau précieuse et fragile : support de vie et de nombreux usages »
- ↓ Télécharger la fiche « La forêt, de vaste espaces en croissance et multiusage »
- ↓ Télécharger le cahier « Le Parc naturel régional du Luberon à l'épreuve du changement climatique »

Mots clés : biodiversité, patrimoine naturel, ressource naturelle, faune, flore, forêts, rivières, continuité écologique, ...

Pour contribuer à ces réflexions, vous pouvez faire part de vos difficultés, de vos expériences, de vos idées et même émettre des propositions pour le projet de charte 2024-2039.

3 contributions 0 participant

INSCRIPTION Pour participer et donner votre avis, merci de vous inscrire.

Consultation en cours

📅 Du 04/11/2020 au 31/01/2021

7 propositions

Liste Grille Mot-cléf ou référence Valeur par défaut Tous les contributeurs

Forum_participants 26 novembre 2020	Forum_participants 24 novembre 2020	Forum_participants 24 novembre 2020	Forum_participants 24 novembre 2020
<p>Accompagnement des acteurs de tourisme vers un écotourisme commun</p> <p>Accompagnement de chaque acteur et prestataire vers l'éco-tourisme On l'a déjà dit il...</p> <p>0 commentaire</p>	<p>Créer un abattoir mobile</p> <p>Pistes d'actions issues des ateliers de discussion dans le cadre du Contrat de Transition...</p> <p>0 commentaire</p>	<p>Développer l'astrotourisme</p> <p>Pistes d'actions issues des ateliers de discussion dans le cadre du Contrat de Transition...</p> <p>0 commentaire</p>	<p>Une cohérence territoriale du tourisme à trouver</p> <p>Pistes d'actions issues des ateliers de discussion dans le cadre du Contrat de Transition...</p> <p>0 commentaire</p>



Partie 3

Zoom sur les ateliers Luberon2039



ENSEMBLE
DISCUTONS
DE L'AVENIR DU TERRITOIRE
#Luberon2039



Zoom sur les ateliers Luberon2039

Quand ?

Le mardi 15 décembre de 14h à 15h30

Le jeudi 17 décembre de 18h30 à 20h

Où ?

En visioconférence

Qui ?

Elus, institutionnels, associations, collectifs, citoyens...

Quoi ?

6 tables de discussion autour de 2 thèmes

Pourquoi ?

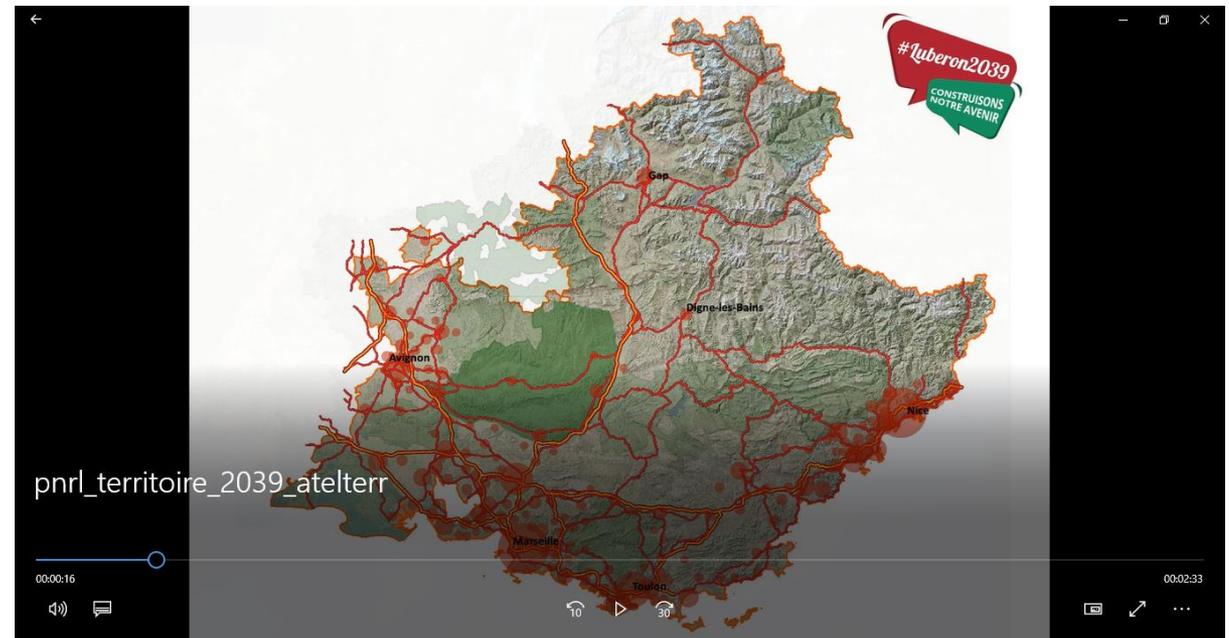
Comprendre et partager l'évolution du territoire afin d'identifier les enjeux pour l'avenir





Zoom sur les ateliers Luberon2039

Comment se préparer aux ateliers Luberon2039 ?



www.parcduluberon.fr

Zoom sur les ateliers Luberon2039

Comment se préparer aux ateliers Luberon2039 ?



URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : VERS UNE MAITRISE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

- 1 430 ha d'espaces artificialisés entre 2003 et 2018,
- 62% d'espaces naturels et 33% d'espaces agricoles
- 1 427 ha consommés entre 2003 et 2018, soit 99ha/an
- 34% de la consommation sur les 5 villes principales
- 70% de la consommation pour la construction de logements

Evolution de la consommation des espaces

Entre 2003 et 2018, ce sont majoritairement les espaces agricoles qui ont été artificialisés, leur part représentant 75% des espaces nouvellement artificialisés contre 25% des espaces en provenance des milieux naturels et agricoles.

Une artificialisation qui consomme en moyenne 95 ha par an entre 2003 et 2018.

Une légère baisse de la consommation d'espaces ces dernières années (liée aux évolutions législatives nationales).

La consommation d'espace est très largement due à la production de logements.

Ainsi sur les 95 hectares par an consommés, 67 hectares sont destinés à la production de logements, soit 70% des espaces consommés. Les logements représentent un total de 1 004 ha consommés entre 2003 et 2018.

La construction d'espaces d'activités a consommé 17 ha par an, entre 2003 et 2017, soit 252 ha au total. L'essentiel de cette production s'est réalisé sur les 5 villes principales, puisque ces 5 villes totalisent 73% des espaces d'activités produits, soit 180ha (12 ha/an).

Planification territoriale : Une volonté de maîtrise de l'urbanisation

Une large couverture du territoire par les documents urbanisme communaux

Ainsi ces dernières années, un effort particulier a été fourni par les communes et intercommunalités du territoire afin d'élaborer leurs règles locales par le biais des documents d'urbanisme et maîtriser ainsi leur projet d'aménagement et de territoire.

Une dynamique générale en faveur de projets d'aménagement à l'échelle intercommunale

- Une généralisation progressive des Schémas de cohérence territoriaux. Le code de l'urbanisme demande aux SCoT du territoire sur lequel existe une Charte de Parc, d'être compatibles avec ses orientations. Juridiquement, il est donc nécessaire que les orientations du SCoT n'entrent pas en contradiction avec les mesures de la Charte.
- Un engagement quasi unanime pour le maintien de la compétence d'urbanisme à l'échelon communal. A l'exception de la Métropole d'Alsace-Marseille-Provence, aucun EPCI ne dispose de la compétence en termes d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme, rendant ainsi impossible l'élaboration de PLU intercommunaux sur le territoire.

Urbanisme : Les formes urbaines originales et leurs évolutions

Les formes urbaines produites historiquement ou plus récemment dépendent du contexte naturel et paysager (relief, contraintes, présence d'un cours d'eau...), de la proximité des pôles urbains et des infrastructures mais aussi des politiques d'urbanisme successives mises en place par les communes. L'analyse des formes urbaines des communes permet de faire ressortir les dynamiques du territoire, ses atouts, ses dysfonctionnements, les pressions auxquelles il fait face ainsi que sa capacité de résilience face aux évolutions futures (enjeux liés au changement climatique).

- Morphologie de l'urbanisation originale des noyaux anciens :
- Des formes urbaines réserrées bien intégrées dans leur site
- Développement urbain récent : un étalement et un mitage urbain en rupture avec l'organisation originelle des noyaux anciens
 - L'étalement linéaire suivant la logique des réseaux
 - Des centres-villes urbains à réinvestir
 - Des zones d'activités, vecteurs d'emplois mais à requilibrer pour améliorer la qualité des entrées de ville.

Le Schéma régional d'Aménagement Durable et de Développement Equilibré des Territoires (SRADDET) : un cadre régional pour la planification. Il fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques :

- Equilibre et égalité des territoires ;
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ;
- Structuration des territoires ruraux ;
- Habitat, gestion économique de l'espace ;
- Intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

La future Charte du Parc naturel régional du Luberon devra être compatible avec les règles édictées par le SRADDET.

Ce que dit la Charte 2009-2024

Participer à la planification territoriale et proposer son évolution

Mettre en place les conventions d'application de la charte

Mettre à disposition une logique pluriscalaire aux communes et leur agencement

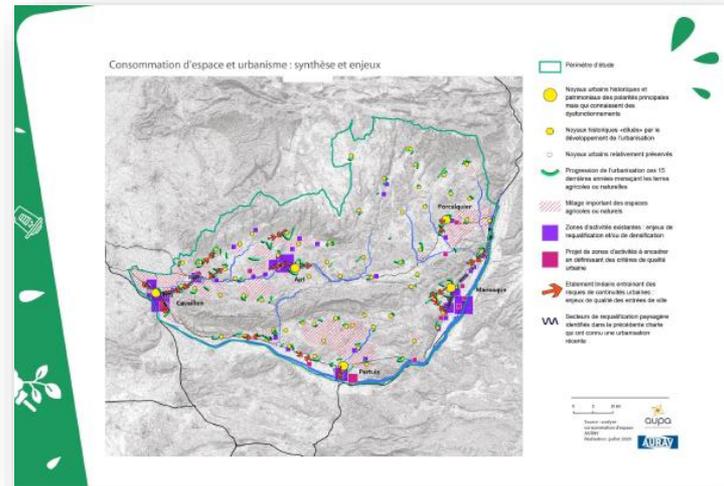
Exemples d'actions du Parc

Accompagnement et avis urbanistiques, conseils paysagers, conseil architectural et de rénovation

Les faits marquants depuis 2009

100 pour l'Accès aux Logements et un Urbanisme Réservé (ALUR)

FCS : Plan d'Occupation des sols
PLU : Plan Local d'Urbanisme
GSD : Schéma de Cohérence Territoriale
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires



Zoom sur les ateliers Luberon2039

Comment se préparer aux ateliers Luberon2039 ?



PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL

Comment maintenir notre identité à travers nos patrimoines culturels ? Comment conserver, valoriser, transmettre la connaissance de notre territoire ?

Atouts	Faiblesses
Opportunités	Menaces

PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHITECTURAL

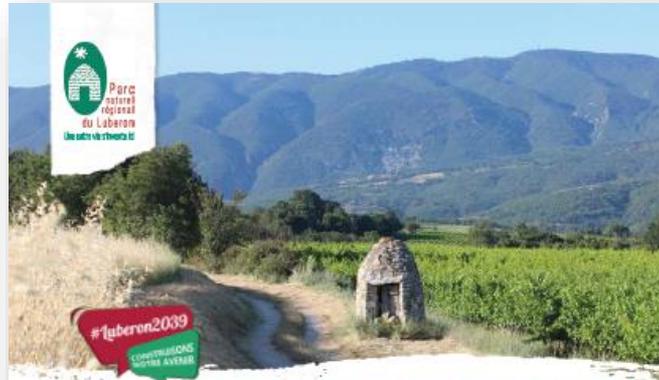
Comment maintenir notre identité à travers nos patrimoines culturels ? Comment conserver, valoriser, transmettre la connaissance de notre territoire ?

Quels seraient les enjeux à relever pour les 20 prochaines années ?

Les supports d'information



Qu'est-ce qu'une charte de Parc naturel régional ?



SPECIAL RÉVISION DE LA CHARTE du Parc naturel régional du Luberon

#Luberon2039

À quoi ressemblera notre territoire dans 15 ans ?
Le climat aura-t-il changé ?
Comment habiterons-nous les villes et les villages ?
Comment nous déplacerons-nous ?
Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ?
Où iront-ils travailler ?

Le 13 décembre 2019, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon. D'ici 2024, le Parc du Luberon va ainsi redéfinir et proposer un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039, qui prendra en compte les évolutions environnementales, sociales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur nos paysages et notre cadre de vie.

Cette démarche se déroulera en 2 phases. D'abord, il s'agira de réaliser un diagnostic de territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2009/2024. La seconde phase sera consacrée à l'écriture du projet sur la base des enjeux que nous aurons collectivement définis pour les 15 prochaines années.



www.parcduluberon.fr



Voilà les dernières informations sur la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon.

LE PARC, C'EST VOUS !
— Vous avez la parole pour la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon...

La révision de la charte du Parc est lancée ! Dans sa promesse, l'État s'est engagé à accompagner le processus de développement durable à l'échelle du territoire de 2024 à 2039. Il est maintenant d'identifier les enjeux auxquels le territoire devra faire face dans les 20 prochaines années. Pour répondre à cet enjeu, nous devons définir ensemble la charte de 2024-2039. Comment nous déplacerons-nous ? Comment habiterons-nous les villes et les villages ? Comment nous débarrasserons-nous ? Quelles seront les métiers et les loisirs de nos enfants ? Où iront-ils travailler ?

Vous êtes habitant, élu, acteur local associatif ou autre intervenant, partenaire institutionnel ? Ajoutez-vous au Parc du Luberon pour donner la parole à travers plusieurs espaces de discussion :

- les rencontres pour les habitants,
- les ateliers territoriaux,
- le groupe Facebook #Luberon2039,
- et bientôt le plateforme numérique de consultation Luberon2039.

Cette nouvelle lettre d'information est destinée à vous tenir informés régulièrement sur la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon. N'hésitez pas à l'envoyer librement autour de vous...

LES RENCONTRES POUR LES HABITANTS

Parc naturel régional du Luberon

UN TERRITOIRE EN ACTION | UN ESPACE D'EXCEPTION | UN QUOTIDIEN À PRÉSERVER | UNE TERRE DE RENCONTRE

Rechercher

La révision de la charte du Parc

La révision de la charte du Parc vise à construire un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039, qui prendra en compte les évolutions environnementales, sociales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur nos paysages et notre cadre de vie.

Lire l'article

Les étapes de la concertation

1. Recueil des contributions en ligne (Novembre 2020 - Janvier 2021)
2. Attribution des contributions et institution du Comité territorial (Printemps 2021)
3. Rencontres pour les habitants (Été 2021)
4. Elaboration du projet de la charte (2^e semestre 2022)